

AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour les Départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Haute-Vienne

(Extrait de l'arrêté n° 2017_C006)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe avec épreuves d'agent social principal de 2^e classe est ouvert aux candidats titulaires :

- Soit d'un diplôme homologué au niveau V ;
- Soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ;
- Soit du certificat de travailleuse familiale ;
- Soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile ;
- Soit du diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale

Une équivalence des diplômes peut être accordée dans le dispositif de la R.E.P.

| PERIODE D'INSCRIPTION | DATES DES EPREUVES | NOMBRE DE POSTES OUVERTS |
|---|---|--------------------------|
| <p><u>Retrait des dossiers</u></p> <p>Du 25 avril 2017 au 24 mai 2017</p> <p><u>Date limite de dépôt des dossiers</u></p> <p>Le 1^{er} juin 2017</p> | <p><u>Epreuve d'admissibilité</u></p> <p>Le 19 octobre 2017 A l'espace Jean Dousset à Neuville de Poitou – Vienne (86)</p> <p><u>Epreuve d'admission</u></p> <p>A compter du 12 décembre 2017 dans le Département de la Vienne (86)</p> | <p>40 postes</p> |

COMMENT S'INSCRIRE ?

| | | |
|---|--|---|
| <p>Par pré-inscription en ligne sur le site du Centre de Gestion à l'adresse : www.cdg86.fr</p> | <p>Sur place aux horaires d'ouverture du Centre de Gestion de la Vienne</p> | <p>Sur demande écrite, qui devra être accompagnée d'une enveloppe grand format (A4) affranchie au tarif lettre en vigueur (100 g) et libellée aux nom et adresse du candidat, à adresser au :</p> <p>Centre de Gestion de la Vienne Téléport 2 – Avenue René Cassin – CS 20205 86962 FUTUROSCOPE Cedex Tel : 05 49 49 12 12</p> |
|---|--|---|